

N°952

du 23
SEPTEMBRE
2016

Faure Gnassingbé
sur le Sommet Maritime



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Juguler la sécurité et la sûreté de nos mers, nos océans et nos côtes

À trois semaines du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique que notre pays abritera du 10 au 15 octobre prochains, je souhaite m'adresser à vous mes chers compatriotes de la cybercommunauté.

Le choix de ce thème pour ce grand rendez-vous n'est pas anodin. Il constitue l'un des enjeux majeurs des prochaines années. C'est l'un des défis importants auxquels l'Afrique et le monde entier sont confrontés et qu'ils continueront de subir, si rien n'est fait pour juguler durablement les questions de sécurité et de sûreté de nos mers, nos océans et nos côtes.

Le parallèle entre ces challenges et la problématique du développement économique de notre continent, appelle de notre part, la recherche fondamentale des causes pour des solutions endogènes et la définition d'actions concertées en vue de l'émergence de nos jeunes nations.

Les côtes africaines nourrissent un vaste creuset de sujets d'intérêts vitaux. Lesquels sujets vont de la piraterie maritime à la protection de nos (suite à la page 2)

P.3 Pour avoir adhéré à la tendance mondiale à l'abolition de la peine de mort

L'UE FÉLICITE LE TOGO

**La FIACAT et l'ACAT-Togo en font de même*



Faure E. Gnassingbé,
Président de la République

P.5 FOOTBALL/Sélection nationale
Peniel Mlapa et Gilles Sunu ont dit oui au Togo

P.4 Réunion Comité de direction-directeurs et chefs de divisions
L'OTR parle des recettes et de ses investissements

P.3 En procédant à une adaptation des nomenclatures d'activités et de produits
L'INSEED veut une image plus fidèle du tissu économique national au prochain recensement

P.4 Le ministère de la Sécurité avertit
L'usage des vitres teintées, sans autorisation, est puni de 30.000 francs Cfa



LUTTER contre le **terrorisme**,
sécuriser nos côtes.

Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sécurité et la Sûreté Maritimes et le Développement en Afrique



Faure Gnassingbé sur le Sommet Maritime

Juguler la sécurité et la sûreté de nos mers, nos océans et nos côtes

(suite de la page 1)

ressources, en passant par la lutte contre la pêche illégale, la pollution, l'économie bleue, la lutte contre l'érosion côtière, les trafics illicites de tous genres, la protection de l'environnement marin, etc.

Par exemple, il est estimé que la pêche illégale fait perdre 170 milliards de francs CFA annuellement à l'Afrique de l'ouest. Cette pêche qui contribue de façon indispensable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 200 millions d'Africains et apporte des revenus à plus de 10 millions de pêcheurs mérite une grande attention.

Ainsi que vous l'auriez noté, notre survie en est tributaire. Nous y sommes interpellés et devons prendre conscience de l'urgence de mesures courageuses. La réflexion qui sera engagée ici dans notre belle capitale devra aboutir à la définition d'une charte contraignante permettant d'accélérer les réformes et d'amener nos pays à une responsabilité sociétale accrue.

Chers compatriotes, en prenant l'initiative de ce sommet sous l'égide de l'Union Africaine, le Togo fait le bon choix. Celui de contribuer très activement à impulser des changements qualitatifs. Le rendez-vous de Lomé, au-delà de conférer de nouveau à notre pays le rôle de carrefour de grandes rencontres régionales voire internationales, consacra surtout la pertinence des échanges et je l'espère, l'originalité des mesures idoines qui détermineront l'avenir de notre économie. Nous ne devons pas perdre de vue que le développement durable de nos pays exige les conditions sine qua none de paix et de sécurité.

Chers amis de la toile, près de 4.000 participants dont une quarantaine de mes pairs, Chefs d'Etats et de gouvernements séjournèrent dans notre capitale.

D'ores et déjà, les différents ministères s'investissent dans ce dossier ont été instruits, à s'employer à la sensibilisation de nos concitoyens sur les enjeux liés aux retombées du sommet. Depuis deux années, des Togolaises et Togolais œuvrent à la réussite de ce sommet.

Notre politique en matière de modernisation de nos infrastructures a connu une accélération sans précédent et notre industrie hôtelière redevient progressivement un secteur moderne pourvoyeur d'emplois.

Les avantages pour notre pays sont certains mais il appartient à chacun et à tous d'y contribuer à travers une participation citoyenne

responsable.

Ces dernières semaines, les différents entretiens que j'ai eus avec mes pairs, les différentes visites d'Etat en Chine, en Israël, ma présence au Kenya, au Zimbabwe, au Rwanda, m'ont convaincu que la mobilisation sera grande. Il nous reviendra, chers compatriotes de gagner notre sésame en confirmant notre hospitalité légendaire.

À New York, d'où je partage avec vous ces quelques lignes que m'inspirent ces moments de grande réflexion, je participe à la 71^{ème} session ordinaire des Nations Unies placée sous le thème "Les objectifs de développement durable, un élan universel pour transformer notre monde". J'y défendrai le bilan du Togo, pays pilote pour la mise en œuvre des ODD. En initiant il y a quelques mois le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), notre politique de développement a franchi un pas décisif vers la réalisation des ODD.

Depuis 2012, sur mes orientations, le gouvernement a engagé plusieurs chantiers, grâce à une appropriation anticipée de ces objectifs en vue d'une croissance soutenue, génératrice d'emplois décents. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), la stratégie nationale de développement 2013-2017 et la création d'un Fonds National de la Finance Inclusive (FNI) figurent notamment au nombre des politiques et programmes qui ont permis à notre pays d'enregistrer un recul de la pauvreté de 61,7% en 2006 à 55,1% en 2015.

Cependant les défis restent encore importants. C'est pour cette raison que toutes nos énergies doivent converger sans relâche vers la recherche de voies et moyens appropriés pour réduire durablement la pauvreté. Je puis affirmer sans me tromper que nous sommes sur la bonne trajectoire, pourvu que nous maintenions tous ensemble notre boussole commune, à savoir l'amour pour notre patrie, nonobstant nos différences car le développement a un seul ennemi, la pauvreté.

Travaillons donc inlassablement au bien-être de nos populations pour garantir aux générations d'aujourd'hui et celles futures, un avenir radieux. Toutes vos initiatives contributives dans cette optique sont les bienvenues.

Depuis le 21 septembre, l'œuvre publique de Paul Ahyi fait l'objet d'une l'objet d'une présentation originale à l'initiative de la Délégation de l'Union européenne au Togo.

Son ambassadeur, Nicolas Berlanga Martinez avec le soutien actif de Charlotte Santos-Ahyi, a invité le ministre de la Communication et de la Culture, Guy Lorenzo, à saluer la parution d'un plan guide de Lomé, abondamment illustré et renseigné sur les créations publiques de l'artiste.

Cette publication est le résultat d'un travail engagé pour protéger ce patrimoine togolais exceptionnel par la Galerie Curios et l'éditeur MacMit animés par Michel et Oscar Aveline.

Une exposition très colorée fait la démonstration pédagogique de l'importance de cette œuvre.

Paul Ahyi dessinait la femme africaine, dans sa beauté de mère, de sœur ou d'amante. Portraits aux



pastels, profils gravés sur métal ou silhouettes repoussées sur laiton, il créait de véritables icônes d'Afrique.

Il maîtrisait la technique du zola, bois brûlé au chalumeau. Et il sculptait avec force, à la gouge et au maillet, le teck de Tsévié ou Kpalimé.

Il modelait l'argile de Bassar et moulaient le ciment coloré pour des fresques géantes. Enfin il maîtrisait les pigments au feu de son four pour des céramiques éclatantes.

Exposition

Paul Ahyi exposé au siège de l'Union Européenne

Paul Ahyi captait aussi la lumière des pâtes de verre dans des arabesques de fer forgé. Peu d'artistes contemporains maîtrisent à ce point toutes ces techniques.

Paul Ahyi a disparu en 2010. Considéré comme le plus grand artiste africain contemporain selon le spécialiste Pierre Amrouche, Paul Ahyi avait été élu en septembre 2009 «Artiste de l'Unesco pour la paix», distinction consacrant des

personnalités qui mettent leur influence, charisme et réputation au service du message de l'Unesco. Parmi les personnalités ainsi reconnues on compte notamment le musicien Manu Dibango (Cameroun), le musicien Gilberto Gil (Brésil) ou encore le chanteur et fondateur des Gypsy Kings Chico Bouchikhi (France). Il était diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris en 1959.

Musique

Guillaume Perret, saxo français sur la scène de l'IFT ce samedi

Ce samedi 24 septembre à 20H00, l'Institut Français du Togo accueille Guillaume Perret, le saxophoniste français pour un concert live exceptionnel.

Lomé est l'une des premières dates de la grande tournée africaine de l'artiste par l'Institut Français. Performant en solo avec ses saxophones et ses machines filtrant le son, Guillaume Perret offre au public l'ampleur d'un orchestre entier à lui tout seul.

Grand habitué de la scène qu'il a partagé avec des musiciens du monde entier, c'est en solo que le saxophoniste Guillaume Perret se présente sur la scène de l'Institut Français du Togo. Pour autant tout au long du concert, il varie les plaisirs : plages minimales, irruptions balkaniques, tentations électroniques, pause mélancolique, rebonds plus denses, pas décalés vers la piste de danse... **L'auditeur est maintenu dans une attention constante, captivé par des couleurs sonores qui se démultiplient.**

Guillaume Perret propose un spectacle qui s'articule autour de son instrument et des machines qui l'accompagnent. Il utilise son saxophone en l'associant à de nombreux effets



sonores, créant une musique aux ambiances uniques et spécifiques qui allient le jazz, le métal et la pop et où les nombreuses influences du musicien apparaissent par petites touches. Guillaume Perret n'a jamais caché son goût pour l'hybride. Il choisit donc de se démultiplier. Sur l'instrument, bien entendu, grâce au dispositif mis en place, il occupe tous les rôles. Guillaume Perret explore le son, le sien qu'il distord à tel point que l'on peut croire que tout ceci tient de la programmation. Il n'en est rien : tout est joué en temps réel !

Le concert de Guillaume Perret à Lomé s'inscrit dans une grande tournée africaine organisée par l'Institut Français. Après l'Institut français du Togo, il se rendra à Mada, au Rwanda, en Ouganda, en Éthiopie, en République Démocratique du Congo, après avoir également performé au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Brèves

Culture rime avec littérature

La question « Dites-moi ce que la culture évoque chez vous », plus d'un tiers de Français ont répondu Lecture et littérature. 37% des Français associent la lecture et la littérature au mot « culture », loin devant la musique et le cinéma, observe une étude du ministère de la Culture et de la Communication sur les représentations de la culture dans la population française, qui confirme que lire est bien considéré comme une

activité culturelle quel que soit le sexe, l'âge ou le degré d'éducation.

Le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication a publié lundi 19 septembre une étude de Jean-Michel Guy sur « Les représentations de la culture dans la population française ». L'étude a été menée auprès d'un échantillon de 1500 personnes.

Bande dessinée

La saga Millénium se prolonge avec des récits inédits

Après les trois romans de Stieg Larsson déclinés en six albums BD, Dupuis poursuit la série Millénium avec des récits inédits. Le premier tome paraîtra le 28 octobre.

Les éditions Dupuis publieront le 28 octobre une nouvelle bande dessinée tirée de l'univers de Millénium. Après l'adaptation des romans de Stieg Larsson en six tomes, l'éditeur prévoit une trilogie composée de récits inédits, regroupés dans la série « Millénium Saga ». Les âmes froides, premier album de cette collection, sera tiré à 14 000 exemplaires.

Toujours scénarisé par Sylvain Runberg, mais cette fois-ci dessiné par l'Espagnole Belén Ortega (prix du meilleur manga espagnol pour Himawari), Les âmes froides plonge dans un thème d'actualité, un scandale à la WikiLeaks.

L'éditeur résume ainsi l'histoire : « Lorsque l'on retrouve la trace de Lisbeth Salander, elle s'apprête à

pirater, avec un groupe de hackers, un gigantesque data-center et à révéler au grand jour les dossiers sulfureux des services secrets suédois. Mais leur combat n'est pas gagné : Trinity, une pirate amie de Lisbeth, vient d'être kidnappée. Face à un tel adversaire, seul un homme de réseau comme Mikael Blomkvist semble pouvoir l'aider. Le journaliste travaille alors sur une importante enquête autour de l'arrivée de l'extrême droite aux portes du pouvoir, un sujet qui ne s'avèrera pas si éloigné des préoccupations de Lisbeth... »

Les six albums BD de Millénium sont parus entre 2013 et 2015. L'an dernier, Actes Sud a publié un quatrième roman des aventures de Lisbeth Salander et Mikael Blomkvist, Ce qui ne me tue pas, écrit par Davis Lagercrantz. Un cinquième livre est prévu au printemps prochain.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Pour avoir adhéré à la tendance mondiale à l'abolition de la peine de mort

L'Union Européenne, félicite le Togo

**La FIACAT et l'ACAT-Togo en font de même*

Jean Afolabi

Dans un communiqué de l'Union européenne, le porte-parole de la Haute représentation de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne a salué le pas franchi par le Togo en déposant, le 14 septembre auprès des Nations Unies, l'instrument de ratification du 2^{ème} Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Ce faisant, le Togo renforce la tendance mondiale à l'abolition de la peine de mort, en devenant le 82^{ème} État partie à ce traité important dont l'entrée en vigueur sera le 14 décembre 2016 au Togo, et le 12^{ème} en Afrique. L'Union européenne réaffirme son objectif de travailler à l'abolition universelle de la peine de mort.

Selon un autre communiqué de la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), en date du 16 septembre à Paris, «cette adhésion rend l'abolition irréversible au Togo d'un point de vue juridique». Et d'ajouter que, d'un point de vue politique, elle démontre l'engagement du Togo en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort.

Cette adhésion intervient juste avant l'Examen périodique universel du Togo par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui aura lieu le 31 octobre prochain. Les députés togolais ont aboli la peine de mort à l'unanimité le 23 juin 2009 ; la peine de mort avait alors été retirée de la législa-



Faure E. Gnassingbé, Président de la République

tion pénale du pays. Depuis cette date, le Togo a voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales. Le 21 janvier 2015, suite à une mission de la FIACAT et de l'ACAT Togo, le Conseil des ministres togolais a adopté un avant-projet de loi autorisant l'adhésion au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Cette loi a ensuite été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale togolaise le 9 juillet 2015. Le Togo a finalisé ce processus auprès des Nations Unies ce 14 septembre 2016.

«La FIACAT et l'ACAT-Togo souhaitent féliciter le Togo pour cet engagement en faveur de la protection du droit à la vie. La FIACAT et l'ACAT-Togo invitent maintenant le Togo à s'engager en faveur de l'adoption du projet de protocole additionnel à la Charte africaine

des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique», conclut le communiqué de la FIACAT.

En rappel, selon les termes du Protocole facultatif, aucune personne relevant de la juridiction d'un État partie ne sera exécutée. Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort dans le ressort de sa juridiction. Il ne sera admis aucune réserve au Protocole, en dehors de la réserve formulée lors de la ratification ou de l'adhésion et prévoyant l'application de la peine de mort en temps de guerre à la suite d'une condamnation pour un crime de caractère militaire, d'une gravité extrême, commis en temps de guerre. Les États parties au Protocole feront état, dans les rapports qu'ils présentent au Comité des droits de l'homme en vertu de l'article 40 du Pacte, des mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet au Protocole.

Pour le faire propriétaire terrien et éviter les lotissements clandestins

L'Etat va acquérir encore 25 hectares en 2016

L'incontestable constat sur le foncier au Togo est que la terre appartient aux privés (c'est-à-dire aux collectivités) et non à l'Etat. Il en découle que les prix d'achat flambent suivant le rythme des humeurs des propriétaires terriens et leurs descendants, aujourd'hui exponentiellement malhonnêtes dans les actes de double vente. Le pauvre citoyen acquéreur est pris dans un engrenage. Pis est, l'Etat lui-même manque de terres pour installer des équipements sociaux collectifs, si ce n'est que ses réserves sont revendues à d'autres personnes. Encore que l'Etat, de son côté, et dans beaucoup de cas, n'a jamais respecté les règles d'une expropriation légale qui obligent à une juste indem-

nisation des collectivités détentrices des terres. L'autre conséquence en est que les villes et autres agglomérations s'étalent de façon anarchique, sans harmonie et à un rythme insupportable par les services compétents en matière d'assainissement, de voirie et de réseaux divers ; des bidonvilles, des quartiers insalubres et précaires se développent. Aussi, pour y mettre fin, le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie s'est-il lancé dans l'acquisition des hectares de terre au profit de l'Etat.

Par cette opération, fortement soutenue par le Chef de l'Etat, à en croire le cabinet de Fiawuwo Sessenou, il sera possible, à l'avenir, de mettre aisément en œuvre les schémas directeurs d'aména-

gement et d'urbanisme que le ministère élabore et fait approuver par le conseil des ministres. Ainsi, le programme d'achat de terrain, commencé en 2015 avec l'acquisition de 24 hectares à Davié dans la préfecture de Zio, au nord de Lomé, se poursuit. En cette année 2016, le ministère compte acheter 25 autres hectares sur le budget du Fonds spécial pour le développement de l'habitat, grâce à la subvention de l'Etat. L'objectif visé est donc de mettre fin aux lotissements clandestins qui sont légions et conduisent à un développement anarchique des villes. Avec cette opération, le projet de logements sociaux, entre autres, se voit baliser la voie.

En procédant à une adaptation des nomenclatures d'activités et de produits

L'INSEED veut une image plus fidèle du tissu économique national au prochain recensement

La Nomenclature d'activités pour les Etats membres d'Afristat (NAEMA) et la Nomenclature des produits pour les Etats membres d'Afristat (NOPEMA) sont des dispositions communes aux pays d'Afrique subsaharienne visant à harmoniser les travaux statistiques et leur coordination. Or, à ce jour, le Togo n'a pas encore de nomenclatures nationales d'activités et de produits et, par conséquent, n'a pas encore procédé à l'adaptation de la NAEMA et de la NOPEMA à ses réalités. Alors même que, selon les mots de Kokou Yao N'Guissan, directeur général de l'INSEED, «l'expérience et les pratiques internationales ont montré que les pays qui disposent d'un système d'informations statistiques performant sont ceux qui ont su le bâtir autour des deux piliers principaux que sont les répertoires et les nomenclatures». A côté, l'actuel système togolais d'informations statistiques sur les entreprises ne répond plus aux attentes grandissantes des décideurs publics, des investisseurs privés, des entreprises, des chercheurs, des analystes et des organismes nationaux et internationaux.

Il faut donc faire comme les autres et ne pas continuer à rester en marge du mouvement d'en-

tion de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) organise, les 21, 22 et 23 septembre 2016 à Lomé, un atelier technique d'adaptation des nomenclatures d'activités et de produits d'Afristat aux réalités économiques du Togo. Sur financement de la Commission de l'UEMOA à travers le Programme Statistique Régional. Cet atelier regroupe les cadres de l'INSEED ainsi que ceux des services sectoriels du Système statistique national.

Les travaux permettent de présenter des nomenclatures reflétant une image plus fidèle du tissu économique national selon les secteurs d'activités et des produits. L'application effective de ces nomenclatures facilitera la comparabilité des données ou des agrégats économiques du Togo avec ceux des Etats membres d'Afristat et au niveau international.

Kokou Yao N'Guissan se dit convaincu que cette opération d'envergure permettra de présenter des nomenclatures reflétant une image plus fidèle du tissu économique national selon les secteurs d'activités et des produits. Surtout que, avant la fin 2016, le Togo se propose d'organiser un recensement économique ou un recensement général des entreprises.

économique national», a insisté Kokou Yao N'Guissan.

Arappeler, en français facile, que la nomenclature est une norme de classification ou un système de classification qui permet d'organiser l'information pour en faciliter le traitement et l'exploitation ; c'est un langage commun qui permet d'avoir une vision donnée d'un univers ; c'est l'«inventaire des termes propres à un domaine défini». Par sa structure, la nomenclature permet d'organiser les données statistiques depuis les informations détaillées jusqu'au niveau agrégé. Leur codification vise donc à faciliter les dépouillements, l'exploitation, le traitement informatique et la ventilation des informations. Les problèmes de labels, de noms et les erreurs consécutives aux manipulations des libellés trouvent ici une solution. Il existe plusieurs nomenclatures économiques, sociales et environnementales, en usage pour des besoins spécifiques mais articulées ou reliées aux nomenclatures internationales par des tables de passage. Les nomenclatures d'activités et les nomenclatures de produits sont des nomenclatures économiques. Elles permettent l'immatriculation de chaque activité et produit par un caractère qui permet de l'identifier de façon unique.

A l'issue de l'atelier, les projets



Photo de famille des participants, au milieu le directeur général de l'INSEED

semble des pays voisins. Car, il y a plus de cinq ans, en sa 20^{ème} session du 11 avril 2011 tenue à N'Djamena au Tchad, le Conseil des ministres d'Afristat a amendé et adopté le règlement relatif aux nomenclatures pour les Etats membres. D'après le nouveau règlement, tous les pays membres d'Afristat devraient avoir actualisé, à fin 2015 au plus tard, toutes leurs nomenclatures. La Commission de l'UEMOA, elle, enjoint chaque pays d'avoir ses nomenclatures adaptées au plus tard à la fin de l'année 2016. Et c'est pour répondre à cet impératif que l'Institut na-

L'opération ne peut être réalisée avec des nomenclatures non actualisées. Le dernier dénombrement des unités économiques réalisé au Togo date de 2003. Il s'agissait d'un recensement général des entreprises de type moderne, opérant dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services sur toute l'étendue du territoire national. Les résultats servaient particulièrement à estimer les agrégats de la comptabilité nationale dans le secteur industriel, commercial et des services. «Treize ans après, ces données ne présentent plus une réelle photographie du tissu

des nomenclatures d'Afristat adaptées ainsi préparés seront soumis pour avis au Conseil national de la statistique. Cette étape précédera la présentation du projet au Gouvernement et l'officialisation des deux projets par des textes réglementaires. Après l'officialisation des nomenclatures adaptées, l'Institut entreprendra des actions techniques (élaboration de tables de passages entre les nouvelles et les anciennes nomenclatures) et des actions de sensibilisation (séminaires, formations...) pour appuyer l'utilisation des nouvelles nomenclatures.

Réunion Comité de direction-directeurs et chefs de divisions L'OTR parle des recettes et de ses investissements

Late Pater

Périodiquement, avec les directeurs et chefs de divisions, le Comité de direction de l'Office togolais des recettes (Otr) passe en revue les activités aux fins d'éventuels recadrages pour s'assurer de l'atteinte des objectifs définis. C'est aussi le moment de familiariser les cadres supérieurs et moyens de l'Office avec les nouveaux outils de gestion et de lutte contre la fraude et la corruption dans le cadre du processus de réformes en cours. L'exercice a été encore répété en début de semaine. A l'occasion, les premiers responsables de l'Office s'auto-satisfont du bilan à mi-parcours de l'évolution de la collecte des recettes : à fin juin 2016, 49,8% de la prévision annuelle de 575 milliards de francs Cfa sont réalisés contre 44,2% un an auparavant. La satisfaction tient du fait que «le deuxième semestre est plus intense en activités économiques et le maximum de recettes se collecte au cours de cette période».

Mis à part la revue des activités, la rencontre a permis de revisiter les opérations de renforcement des capacités opérationnelles de l'Office. Lequel renforcement se traduit par la formation du personnel, l'amélioration des parcs automobile et informatique, la construction et la réhabilitation d'infrastructures, les réformes visant à assurer la fluidité des opérations aux contribuables, etc. Au plan de la formation du personnel, des actions ont été menées en interne, au plan national et international. On cite des formations diplômantes, notamment à l'Ecole nationale d'administration du Togo, l'Ecole belge de vérification, l'Ecole nationale des finances publiques en



Henry Gapéri, Commissaire Général de l'OTR

France, l'Institut de formation douanière de Casablanca au Maroc... Sans oublier la formation militaire de base assurée par les Forces armées togolaises aux agents des douanes. En interne, plusieurs formations ont porté sur le renseignement et l'analyse des risques, la fiscalité et les procédures douanières, le Sydonia World, l'optimisation des pratiques managériales, l'utilisation d'un logiciel de gestion fiscale, la valeur en douane, les échanges de renseignements en matière fiscale, le protocole et les relations professionnelles et des modules en informatique. Déjà, au total, 7.281 agents en ont bénéficié. Et, en perspectives, la création prochaine d'un institut de formation professionnelle pour le compte de l'Office, la formation des agents en e-learning et aux métiers.

Parallèlement, l'Office indique que, sur le plan logistique, le parc qui comptait 157 véhicules et 60 motos, à la fusion des deux anciennes régions, s'est agrandi de 70 nouveaux véhicules et 13 motos. En infrastructures, il a été entrepris des travaux de réhabilitation ou de construction de nouveaux locaux et des déménagements de certaines divisions dans des immeubles plus

convenables. C'est ainsi que les divisions des impôts d'Adidogomé, d'Agoè, de Lomé nord-est, Lomé sud-est et la division des opérations douanières de la région Maritime ont quitté leur cadre vétuste ; le poste de douanes de Mango et les divisions des opérations douanières de Lomé Port et des impôts de Kara ont refait leur toilette ; la construction d'un logement douanier à Tindjassé et la réfection du poste de douane de la localité sont prévues ; le bureau des douanes de Cinkassé, le poste de douane de Ponio, la division des impôts de Lomé nord-ouest et le contrôle préfectoral des impôts d'Aného sont réfectionnés. En matière informatique, un logiciel de gestion fiscale a été mis en place au niveau des impôts, de même qu'un autre logiciel de gestion du contentieux douanier. Un réseau d'interconnexion de l'Office et une interconnexion Otr-Utb ont été déployés pour renforcer l'échange de données et le recouvrement des recettes par la banque. On n'oublie pas l'informatisation des magasins et aires de dédouanement et des divisions régionales des impôts qui effectuaient, jusque-là, des opérations manuelles ; la télé-déclaration et le paiement mobile des taxes à partir du téléphone.

Le ministère de la Sécurité avertit

L'usage des vitres teintées, sans autorisation, est puni de 30.000 francs Cfa

Les réseaux sociaux ont annoncé, pour le début octobre, le début d'une opération de contrôle vis-à-vis des voitures aux vitres teintées ou fumées. Et ils ont vite fait le rapprochement avec les mesures prises dans le cadre du renforcement de la sécurité en lien avec la tenue du sommet sur la sécurité maritime. On ne peut pas trop en douter. Surtout que l'information portant réglementation de l'usage de vitres teintées sur les véhicules automobiles n'est publiée par le ministère de la sécurité, sur son portail web, que le 9 septembre 2016 alors même que l'arrêté interministériel est pris depuis le 30 septembre 2015 ; il y a bientôt un an. En ville, fait teinter ses vitres qui veut, du jour au lendemain. Les usagers ignorent l'existence d'un tel cadre légal. L'officialisation de l'arrêté est donc un acte de sensibilisation et d'avertis-

sement.

Qu'à cela ne tienne, tout véhicule automobile mis en circulation, sur l'ensemble du territoire, doit disposer de vitres avant, arrière et latérales de nature à offrir au conducteur un champ de visibilité suffisant pour conduire avec sûreté ; et permettre aux agents préposés au contrôle de voir clairement l'intérieur du véhicule et ses occupants. Sauf autorisation préalable écrite, délivrée par le ministre chargé de la sécurité, il est interdit de mettre en circulation ou de conduire un véhicule aux vitres teintées, même d'origine par le constructeur. Cette autorisation est matérialisée par une vignette apposée sur le pare-brise du véhicule par les services techniques du ministère chargé des transports.

La demande d'autorisation comprend une lettre de motivation adressée au ministre chargé de la sécu-

rité, un casier judiciaire datant de moins de trois mois, une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du requérant, un timbre fiscal de 2.000 francs Cfa et des frais d'étude de dossier d'un montant de 10.000 francs Cfa. En cas d'autorisation, la pose de la vignette sur le pare-brise est subordonnée au paiement d'une redevance de 50.000 francs Cfa contre une quittance délivrée par la régie de recettes de la direction des transports routiers et ferroviaires. L'autorisation est renouvelable tous les deux ans dans les mêmes conditions que son obtention.

Tout usager de la route qui enfreint à la réglementation est puni d'une amende de 30.000 francs Cfa, indique l'arrêté interministériel qui porte la signature de Ninsao Gnofam, Adji Otèth Ayassor et Yark Damehame.

Besoins de financement à court terme du Togo

Le Trésor public veut mobiliser 35 milliards le 30 septembre

L'agence UMOA-Titres et le Trésor du Togo portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession, valeur vendredi 30 septembre 2016, de bons du Trésor d'un montant de 35 milliards au taux d'intérêt multiple, sur une durée de deux ans. L'échéance est logiquement attendue le jeudi 27 septembre 2018. La valeur nominale unitaire est fixée à 1 million de francs. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo, en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances, indique-t-on à l'agence UMOA-Titres.

Cette opération est composée d'une seule et unique tranche. Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons, précise l'avis.

En rappel, le Trésor du Togo a déjà bouclé quatre émissions, au cours du premier trimestre (dont une d'obligations) le 25 avril et une sixième le 25 mai dernier. Pour le compte du troisième trimestre, 33 milliards ont été déjà mobilisés le 14 juillet dernier, contre 30 milliards sollicités par le Togo. Ce qui porte à **204,326 milliards** le montant total récoltés par le Togo au cours des sept opérations. Si les bons de vendredi prochain venaient à être couverts entièrement, le Trésor public aurait récolté **239,326 milliards**.



Mashoud Yérima Amadou, Directeur général du Trésor public

Au plan national, l'année 2016 connaîtrait un taux de croissance de 5,4% sous l'hypothèse de bonnes performances attendues au niveau de tous les secteurs de l'économie. Une reprise est attendue au niveau du secteur primaire qui devrait rattraper la contraction observée en 2015. Les productions de phosphate, de clinker et de ciment seraient en hausse tout comme l'ensemble des industries manufacturières et des industries extractives.

Suivant une note de la Direction de la Dette publique, l'activité économique au Togo reste globalement bien orientée. La croissance de 5,4% . Au niveau de la demande globale, la croissance serait essentiellement portée par les investissements publics et privés. Au terme des trois premiers mois de l'année 2016, le taux d'inflation mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation est de 1,4%.

Sur le plan monétaire, les crédits à l'économie et la masse monétaire à fin mars 2016 régressent respectivement de 3,5% et 3,1%

par rapport à la même période de l'année précédente. S'agissant du commerce spécial, les échanges commerciaux du Togo au premier trimestre 2016 comparés à la même période de 2015 sont marqués par une régression des exportations, une progression des importations et une aggravation du déficit commercial. L'encours de la dette publique a progressé, passant de 1.386,8 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 1.463,2 milliards de FCFA à fin mars 2016 enregistrant une hausse de 5,5% . La dette intérieure représente 58,3% de la dette publique totale.

Pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine, le montant total à lever entre juillet et septembre 2016 se situe à **1 122 milliards**, dont 847 milliards en Obligations et un (1) Sukuk de 150 milliards pour la Côte d'Ivoire.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

Lors du salon Top Resa du 20 au 23 septembre

La renaissance industrie touristique du Togo exposée à Paris

Le Togo participe une fois encore au salon International French Travel Market (IFTM) Top Resa du 20 au 23 septembre 2016 à Paris en France. Rendez-vous français de référence de la profession, le salon Top Resa est un rendez-vous d'affaires et de conquête de marché pour tous les professionnels de l'industrie touristique (les tours opérateurs, les agences de voyages, les restaurants, les hôtels, les agences de loisirs et toutes autres entreprises d'affaires). Il représente des occasions de rencontres professionnelles et de négociation pour des grands acheteurs du marché et affiche des innovations à chaque édition favorable au développement des activités des secteurs économiques, surtout touristique.

A cette édition 2016, la délégation est conduite par le Secrétaire général du ministère en charge du



Photo de la délégation togolaise stand du Togo à Top REZA 2016 à Paris

tourisme et comprend des responsables d'agences de voyages et la toute nouvelle Miss Togo 2016, élue le 27 août dernier Mlle Balbina Kokoè d'ALMEIDA. Dans la capitale française, l'administration nationale du tourisme et les réceptifs saisissent l'occasion pour rencontrer, négocier, discuter des possibilités d'organisation de voyage de découverte et d'agrément vers la destination Togo, et comprendre

les évolutions du marché. Cette participation du Togo à Top Resa répond à la politique de promotion du tourisme togolais à l'étranger et de la relance du secteur touristique national. Et ce, trois mois après la tenue à Lomé du Forum international de l'investissement hôtelier en Afrique qui avait regroupé les grands groupes et chaînes de l'hôtellerie mondiale et de la restauration.

FOOTBALL/Sélection nationale

Peniel Mlapa et Gilles Sunu ont dit oui au Togo

Le Togo va bientôt pouvoir compter sur deux recrues de choix pour porter le maillot des Éperviers, l'attaquant Peniel Mlapa et le milieu offensif Gilles Sunu. L'annonce de ces deux arrivées a été faite par la Fédération Togolaise de football sur son site Internet.

Hervé A.

La CAN 2017 approche et les sélections veulent être à 100% pour avoir des chances de soulever le trophée. Le Togo a commencé un travail presque de "recrutement" des bi-nationaux à travers son sélectionneur national, Claude Le Roy.

En mission de prospection depuis quelques jours dans les championnats européens pour le compte de l'Equipe nationale du Togo, Claude Le Roy a déjà réussi à convaincre deux joueurs, notamment Peniel Mlapa, l'attaquant de Bochum (deuxième division allemande) et Gilles Sunu, le milieu offensif d'Angers (première division française).

La tâche de Claude Le Roy ne s'arrête pas là car Khaled Narey, défenseur âgé de 22 ans qui joue à Greuther Fürth en deuxième division allemande, et Frédéric Kangni Ananou, défenseur âgé de 19 ans qui évolue en première division hollandaise avec Roda, sont également sur ses tablettes même si la venue de ces deux joueurs semble

beaucoup plus compliquée.

Longtemps courtisé par la Fédération Togolaise de Football (FTF), Peniel Mlapa l'ancien international espoir allemand d'origine togolaise a finalement adressé au secrétariat de la FTF, un engagement signé en vue d'engager la procédure pour son changement de nationalité sportive.

Le natif de Lomé avait déjà donné son accord pour venir "hummer l'atmosphère" de la sélection nationale à l'occasion de la rencontre Togo contre Djibouti de la dernière journée des éliminatoires de la CAN 2017. Mais il s'était vu opposer un refus par la direction de son club, qui a évoqué une blessure du joueur.

De son côté Gilles Sunu formé au centre de la Berrichonne de Châteauroux, est passé par Arsenal, Derby County, Evian-TG, Lorient avant d'atterrir au SCO Angers. Il compte à ce jour 133 matches chez les professionnels pour 14 buts inscrits.

Attaquant au style comparé à



celui de l'ancien international attaquant français Thierry Henry, Gilles Sunu a disputé la finale du championnat d'Europe U17 en 2008 avec l'Equipe de France battue par l'Espagne. En 2010 il remporte la Coupe d'Europe U19 avec la France face à l'Espagne. En 2011, l'ancien pensionnaire du centre de Châteauroux a participé

à la Coupe du Monde U20 en Colombie.

Lors de l'été 2010, Gilles Sunu est champion d'Europe des moins de 19 ans avec l'équipe de France, en battant l'Espagne sur le score de 2-1 avec un but du milieu offensif, mais alors qu'il est en haut de l'affiche, il se blesse et souffre d'une lésion du cartilage à la jambe droite.

Montpellier sur le point de s'offrir Sessègnon !

Montpellier est tombé d'accord avec Stéphane Sessègnon annonce le Midi Libre. Le Béninois, libre de tout contrat, a toutefois demandé un délai avant de signer son contrat.

Montpellier, en quête de joker pour dynamiser son secteur offensif, a trouvé la perle rare. Le Midi Libre a annoncé jeudi après-midi que les Héraultais se sont mis d'accord avec Stéphane Sessègnon (31 ans), un temps en contact avec des clubs chinois cet été. Le président-délégué du club pailladin Laurent Nicollin l'a confirmé au quotidien régional.

"Tout est OK pour nous. La visite médicale est OK, nous nous sommes entendus sur les conditions salariales et le contrat est prêt. Simplement, le joueur nous a demandé quarante-huit heures supplémentaires afin de régler quelques affaires personnelles à Londres, où vit sa famille", a-t-il indiqué. L'affaire a de fortes chances d'être entendue donc.

L'international béninois, libre de tout contrat depuis la fin de son aventure avec West Bromwich Albion (2 buts en 25 matches de Premier League la saison passée), signerait un contrat de deux ans avec le MHSC. Frédéric Hantz, qui le connaît bien pour l'avoir eu sous ses ordres au Mans (en 2006/07), espère que Stéphane Sessègnon permettra à Montpellier d'améliorer ses statistiques offensives (12e attaque de L1 avec 6 buts en 6 journées).

La vente du Milan remise en cause

Selon l'agence Bloomberg, la cession de l'AC Milan est remise en cause. Le groupe d'investisseurs chinois qui souhaite racheter le club de football italien a produit un faux document bancaire lors de la négociation.

La société Fininvest de Silvio Berlusconi avait accepté le mois dernier de vendre l'AC Milan, qu'il détenait depuis plus de trente ans, à hauteur de 740 millions d'euros auprès de "Sports Investment Management Changxing". Pour montrer sa solidité financière, les investisseurs chinois avaient produit au cours de la négociation des documents provenant de la banque chinoise Jiangsu. Or, celle-ci indique à l'agence Bloomberg qu'elle n'a jamais produit de tels documents.

Les documents en question ne sont pas mentionnés dans le contrat final signé avec Fininvest, précise Bloomberg. De son côté, le consortium chinois, qui chercherait de nouveaux partenaires, a déjà payé quelque 100 millions d'euros à Fininvest, assure ne jamais avoir présenté de tels documents contrefaits. "Nous ne confirmons avoir jamais envoyé un tel document", assure Sino-Europe Sports Investment Management Changxing dans un communiqué.

L'accord de vente prévoit que l'AC Milan bénéficiera d'un investissement de 350 millions d'euros au cours des trois prochaines saisons. Un nouveau stade est notamment envisagé ainsi que l'entrée en bourse du club. Si le processus se poursuit comme prévu, la vente doit être effective d'ici la fin de l'année.

Les coaches les mieux notés d'Europe !

Selon une étude menée en Espagne, Diego Simeone serait un entraîneur plus qu'emblématique en Liga, devant Zinedine Zidane.

La confirmation de la réduction de la durée de son contrat (de 2020 à 2018) a mis tous les médias espagnols en émoi. La preuve que Diego Simeone est un entraîneur qui ne laisse personne indifférent. D'ailleurs, la société de consulting Comunicar es Ganar vient de publier une étude selon laquelle le technicien argentin est plus que jamais considéré comme étant l'une des plus fortes personnalités du championnat ibère. Mieux, il serait, selon cette étude, le meilleur entraîneur de la Liga.

Pour mieux comprendre le classement, l'entreprise a indiqué les critères choisis. "C'est un outil qui permet d'évaluer la valeur, le potentiel et la projection des marques et des attributs des principaux entraîneurs de référence à partir de ces dix catégories : la carrière, les réseaux sociaux, le site internet, les relations avec les médias, les messages véhiculés, la communication non verbale, les sponsors, le leadership, la responsabilité sportive, la marque."

Et d'après ces points, Simeone est premier coach de Liga avec une note de 78,6/100. Promu entraîneur de l'équipe première du Real Madrid la saison dernière, Zinedine Zidane est deuxième avec 74,3/100 ! Double vainqueur du championnat espagnol (2015 et 2016), gagnant de la Ligue des Champions, de la Supercoupe d'Europe et du Mondial des Clubs (2015), Luis Enrique n'est, en revanche, même pas sur le podium (4e, 66,3/100).

FOOTBALL

Pourquoi Platini est suspendu

Le 9 mai dernier, le Tribunal arbitral du sport réduisait la suspension de Michel Platini de six à quatre ans. Attendues par Michel Platini, les motivations du Tribunal arbitral du sport de maintenir sa suspension ont été publiées mardi et sont accablantes pour l'ancien président de l'UEFA.

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) confirme bien que Michel Platini a travaillé pour la FIFA entre 1998 et 2002 mais réfute l'existence d'un contrat oral entre le Français et l'instance dirigeante du football mondial à hauteur de 1 million de francs suisses par an. "Aucun élément de preuve contemporain à la conclusion de l'accord oral ne démontre que M. Blatter et M. Platini auraient effectivement convenu, de manière contraignante, que la FIFA allait engager l'Appelant (Platini) en tant que conseiller technique pour un montant de 1 million de francs suisses.

Il n'existe aucun échange écrit entre les parties datant de l'époque, qui se référerait à la conclusion de l'accord oral", explique les trois juges du TAS dans leur rapport. Ces derniers précisent que les différentes déclarations de Blatter et Platini "ne sont pas des preuves contemporaines de l'accord oral" et mettent en avant qu'il était évident pour les deux hommes de donner une version concordante.

Les justifications "peu crédibles" de Platini

Tout l'argumentaire de Platini pour justifier son contrat oral et le verse-

ment tardif de son contrat a été rejeté par le TAS, qui juge ces justifications "peu crédibles". Au sujet du contrat oral, le TAS estime qu'à l'époque, Platini était un dirigeant expérimenté et qu'il aurait dû savoir "qu'un contrat de l'importance de celui qu'il prétend avoir conclu devait être couché sur papier". Les juges mettent aussi en avant l'incohérence des explications de l'ancien international tricolore sur le montant de sa facture auprès de la FIFA : "M. Platini a seulement réclamé 500.000 francs suisses par an, alors que, selon ses propres

allégations, 700.000 francs suisses par an lui auraient été dus. Il aurait oublié le montant exact qu'il avait perçu entre 1999 et 2002. Puisque M. Platini a pris la peine de faire une facture portant sur une créance aussi ancienne, il a certainement réfléchi avec soin au montant qui demeurerait impayé". Alors que Platini avait avancé la mauvaise situation financière de la FIFA pour retarder le paiement de son dû en 2010, le TAS rejette cet argument en démontrant que le paiement aurait pu avoir lieu dès 2003 ou 2007 au plus tard.

JEUX OLYMPIQUES 2024

Rome retire sa candidature

La nouvelle maire de Rome, Virginia Raggi, a déclaré ce mercredi en conférence de presse qu'il serait "irresponsable" de soutenir la candidature de Rome pour les Jeux Olympiques de 2024, laissant la voie libre à Paris, Budapest et Los Angeles, les autres villes candidates.

"Nous avons respecté la trêve olympique et paralympique et maintenant nous sommes devant vous (...). Il est irresponsable de dire oui à cette candidature", a déclaré Mme Raggi, élue en juin dernier après avoir répété pendant toute sa campagne que la ville surendettée avait d'autres priorités que les JO.

"Non aux Jeux du béton ! Absolu-

ment non ! (...) Non aux cathédrales dans le désert (...). Nous n'hypothéquons pas l'avenir de cette ville", a-t-elle martelé, en assurant que les Jeux étaient toujours "une sorte de rêve qui se transforme en cauchemar" pour les habitants.

La semaine dernière, le président du Comité olympique italien (Coni), Giuseppe Malago, avait prévenu que ce retrait redouté du soutien de la mairie de Rome reviendrait à enterrer le projet. Le Mouvement 5 étoiles (M5S, anti-partis et populiste), dont Mme Raggi est issue, avait récemment répété son opposition à la candidature, au motif que les Romains attendent



d'abord qu'on règle les problèmes de transport ou de propreté de leur ville qui coule sous une dette de 13 milliards d'euros.

Le Coni avait pourtant assuré que l'organisation des JO-2024 ne cou-

terait pas un centime aux contribuables romains. Le budget, évalué à 5,3 milliards d'euros, devait être entièrement à la charge du comité olympique, des sponsors et de l'Etat italien.

LOMÉ, TOGO
DU 10 AU 15
OCTOBRE 2016



AG Partners

LUTTER contre le **terrorisme**,
sécuriser nos côtes.



PROTÉGEONS NOS | PROTECT OUR
OCEANS

Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine
sur la Sécurité et la Sureté Maritimes et le
Développement en Afrique



Panier de la ménagère à Lomé en août

Baisse de 3,4% des prix, liée aux Tomates rondes et les premières récoltes d'igname

Jean Afolabi

En août 2016, le niveau général des prix à la consommation a poursuivi sa baisse amorcée le mois précédent après une période de hausse entre avril et juin 2016. La baisse est de 3,4% contre une légère diminution de 0,1% au mois précédent, indique l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques (Instead) ; qui explique que cette baisse est essentiellement l'effet de la régression des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-10,2%) ; et dans une moindre mesure celle des fonction de consommation «Transports» (-0,5%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,5%), «Santé» (-1,5%), «Biens et services divers» (-0,8%) et «Tabac et stupéfiants» (-0,2%).

La baisse considérable des prix des produits de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» s'explique en partie par l'apparition sur les marchés des premières récoltes des produits du poste «Tubercules et plantain» (-43,4%). La baisse observée au niveau des postes «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (-14,8%), «Légumes frais en fruits ou racine» (-25,4%), «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (-12,0%) et «Céréales non transformées» (-2,3%) a également contribué à celle des prix des produits de cette fonction.

S'agissant de la fonction de consommation «Transport», la diminution des prix des produits est liée au poste «Carburants et lubrifiants» (-2,2%). Concernant la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», la baisse observée est attribuable au poste «Combustibles solides et autres» (-6,0%). Pour ce qui est de la fonction de consommation «Santé», sa baisse est due à celle du poste «Médicaments traditionnels» (-11,6%). Les postes «Appareils et articles pour soins corporels» (-14,0%) et «Vin et boissons fermentées» (-1,8%) sont à la base de la baisse respective des fonctions de consommation «Biens et services divers» et «Tabac et stupéfiants».

Parmi les produits qui ont enregistré une baisse, l'Institut national de la Statistique cite : «Igname» (-49,7%) ; «Sardinelles (Adiadoè) fumées» (-44,3%) ; «Tomates rondes (Pomme)» (-56,1%) ; «Piment rouge frais» (-20,1%) ; «Chinchard (Akpala) fumé» (-5,7%) ; «Anchois (Doèvi) fumé» (-8,5%) ; «Bananes douces» (-22,2%) ; «Charbon de bois» (-6,1%) ; «Cure dents» (-29,4%) ; «Riz importé brisé vendu au petit bol» (-4,4%) ; «Piment vert (Gboyébessé)» (-34,8%) ; «Herbe Zangara pour paludisme» (-26,0%) ; «Jus de bissape» (-

43,5%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (-23,8%) ; «Cossette de manioc» (-18,7%) ; «Mais séché en grains crus vendu au grand bol» (-1,2%) ; «Essence 'SUPER' dans les stations services administrés» (-3,8%) ; «Banane plantain mûre» (-15,8%) ; «Manioc râpé (Agbélima)» (-12,5%) ; «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (-2,0%) ; «Carottes» (-41,8%) ; «Jus de citron» (-26,4%) ; «Gas-oil ordinaire dans les stations services administrés» (-4,0%) ; «Salade verte locale (Laitue)» (-18,8%) ; «Hareng (Manvi) fumé» (-5,3%) ; «Gboman» (-9,3%) ; «Haricots rouges secs» (-8,6%) ; «Huile de palme traditionnelle (Zomi)» (-2,5%) ; «Riz local longs grains vendu au petit bol» (-10,4%) ; «Sucre raffiné en poudre» (-5,0%) ; «Arachide décortiquée crue» (-5,1%) ; «Chinchard frais (Akpala moumou)» (-1,6%) ; «Anchois (Doèvi) séché» (-14,3%) ; «Farine de manioc (Gari)» (-2,8%) ; «Mais en pâte (Mawoè)» (-5,7%) ; «Tapioca petit grain» (-3,7%) ; «Pétrole lampant à la pompe» (-3,7%) ; «Aubergine locale» (-8,5%) ; «Gombos frais» (-3,1%) ; «Gingembre frais» (-12,3%) ; «Choux vert» (-44,1%) ; «Anchois (Doèvi) frit» (-10,4%) ; «Piment rouge sec» (-11,1%) ; «Viande de bœuf avec os au kg» (-0,8%) ; «Poulet vivant de chair» (-6,6%) ; «Betterave» (-16,2%) ; «Akpan» (-10,0%) ; «Essence super de rue» (-1,7%) ; «Carpe frite à l'huile rouge» (-4,9%) ; «Pomme fruit» (-5,3%) ; «Concombre» (-9,8%) ; «Pain en baguette» (-1,4%) ; «Pintade locale vivante» (-7,8%) ; «Pommes de terre» (-3,9%) ; «Ailes de poulet congelé» (-1,4%) ; «Essence mélange de rue» (-1,6%) ; «Sardine à l'huile végétale» (-1,5%) et



«Tchoukoutou local artisanal» (-2,9%).

Quant aux produits ayant enregistré une hausse, il est cité : «Oignon frais rond» (+13,6%) ; «Œuf cuit de poule de race» (+75,0%) ; «Mangue greffée» (+143,%) ; «Crabes frais (Aglinvi moumou)» (+15,2%) ; «Adémè» (+5,6%) ; «Crevettes fraîches (Bolou moumou)» (+44,5%) ; «Pains sucré artisanal» (+1,9%) ; «Pains artisanal salé» (+3,1%) ; «Pétrole lampant vendu en vrac» (+1,5%) ; «Poulet congelé importé» (+2,4%) ; «Loyer brut mensuel dans une cour commune avec toilette externe (Studio)» (+1,2%) ; «Grefte (Tissage)» (+3,8%) ; «Haricots blancs secs» (+1,3%) ; «Chips» (+9,0%) ; «Manioc frais



(Agbéli)» (+3,2%) ; «Loyer brut mensuel d'une maison en dur avec toilettes externes (Ch + Salon)» (+0,8%) ; «Pain sucré artisanal salé» (+3,3%) ; «Drap de lit en coton (2 Places)» (+2,0%) ; «Saloumon fumé» (+0,6%) ; «Mélange 2 temps» (+0,4%) ; «Loyer brut mensuel d'une chambre avec toilettes externes (2 ch + salon)» (+1,0%) ; «Noix de Coco sec» (+4,9%) ; «Ablo» (+3,3%) ; «Croissant sans beurre» (+8,0%) ; «Kéké» (+7,3%) ; «Viande de bœuf grillée (Tchitchinga)» (+6,6%) ; «Cacao avec du lait en poudre (MILO)» (+1,5%) ; «Potasse (Akanhou)» (+6,3%) ; «Sésame» (+1,4%) ; «Beignet du haricot (Gawou)» (+11,1%) ; «Sucre raffiné en morceaux» (+0,8%) ; «Cola fraîche» (+3,6%) ; «Huile d'Olive» (+1,1%) et «Ail frais» (+2,8%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,3% contre une hausse de 0,2% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais") a diminué de 0,4% contre une progression de 0,2% le mois précédent. Le niveau des prix des produits frais

et celui des produits énergétiques ont enregistré une baisse respective de 13,2% et de 1,6%. Au regard de la provenance, les prix des produits locaux ont connu une baisse de 4,6% contre un recul des prix des produits importés de 0,6%. Du point de vue de la classification sectorielle, les prix des produits des secteurs primaire et secondaire ont diminué respectivement de 14,8% et de 2,1%. Pour ce qui est de la durabilité, on note une baisse de 5,8% des prix des produits non durables et une légère hausse de 0,1% des prix des services.

Le niveau des prix du mois de août 2016, comparé à celui du mois de mai 2016 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 3,3% sous l'influence de la hausse des prix des

produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-9,5%) ; «Transports» (-1,8%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,6%) ; «Santé» (-1,8%) et «Biens et services» (-0,3%).

S'agissant des nomenclatures et suivant l'état, cette progression est expliquée par le recul des prix des produits frais (-13,2%) et dans une moindre mesure une baisse des prix des produits de l'énergie et produits hors énergie hors produits respectivement de 0,3% et 3,7%. Pour ce qui est des secteurs de produc-

tion, cette variation trimestrielle est influencée principalement par la régression des prix des produits du secteur primaire (-14,4%) et ceux du secteur secondaire (-2,5%). Les prix des produits du secteur tertiaire ont faiblement augmenté de 0,2%. Suivant la durabilité, cette baisse est l'action de la régression des prix des produits non durables (-6,2%). Les prix des services ont connu un accroissement de 0,2%. Concernant la provenance, la diminution de l'indice est marquée par la baisse conjuguée des prix des produits locaux (-4,5%) et des prix des produits importés (-1,4%).

Par rapport à août 2015 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu un recul de 1,4% due essentiellement à la baisse des prix des produits des fonctions «Articles d'habillement et chaussures» (-12,6%) ; «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-3,0%) ; «Communication» (-14,2%) et «Transports» (-4,2%). Cependant, les prix des produits des fonctions de consommation «Enseignement» (+18,0%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combusti-

bles» (+13,8%) et «Restaurants et Hôtels» (+28,4%) ont connu une hausse.

En ce qui concerne les nomenclatures secondaires, cette baisse est à mettre à l'actif des prix des produits frais (-4,7%) et des produits de l'énergie (-12,0%). Au regard de la provenance, ce niveau s'explique par la baisse conjuguée des prix des produits locaux (-1,2%) et des produits importés (-2,0%). Quant à la durabilité, les prix des produits non durables (-2,7%) ont principalement impacté la baisse du niveau général des prix. Pour ce qui est des secteurs de production, la baisse du niveau général dépend essentiellement de l'évolution des prix des produits des trois (03) secteurs : primaire (-4,3%) ; secondaire (-1,1%) et tertiaire (-0,7%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à 1,8% en août 2016 contre 2,1% en juin et juillet 2016 et contre 2,0% en mai 2016. En juillet 2016, ce taux d'inflation était de 1,0% dans la zone UEMOA.

Loterie Nationale Togolaise**COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1339 DE LOTO BENZ DU 14 Septembre 2016**

Le tirage hebdomadaire de **LOTO BENZ** a été effectué ce mercredi 21 Septembre 2016 par la **LONATO** à son siège à Lomé et porte le **N° 1340**.

Lors du dernier tirage, c'est à **BADOU, AMLAMÉ, ADÉTA** et **LOMÉ** que des gagnants de gros lots ont été enregistrés.

La ville de **BADOU** s'est démarquée par un lot de 500.000 FCFA et un gros lot de 1.250.000 F CFA gagnés auprès des opérateurs 2158 et 2109.

Les points de vente 20323 et 4102 basés à **AMLAMÉ** et **ADÉTA** ont recensé respectivement un lot de 750.000 FCFA et un lot de 500.000 FCFA.

A **LOMÉ**, nous avons dénombré, un lot de 500.000 F CFA, deux lots de 750.000 FCFA et un gros lot de 1.250.000 FCFA gagnés auprès des opérateurs 9004, 50345, 60322 et 60144.

Après le grand tirage du 29 Juillet 2016, des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2016. Au grattage, vous pouvez gagner jusqu'à 5.000.000 F CFA. Au tirage des gros lots sont encore à enlever:

Pour la série K un gros lot de 2.000.000 F CFA et un lot de 1.500.000 F CFA.

Pour la série Y un lot de 1.500.000 F CFA et un lot de 1.000.000 F CFA.

Alors n'hésitez pas !

Tentez votre chance en achetant à 200F CFA vos tickets de la TCE 2016 dans les points de vente habituels (agences, postes et jeux sur ordinateur et auprès des vendeurs ambulants).

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1340 de LOTO BENZ du mercredi 21 Sept. 2016

Numéro de base

06

27

48

75

15

Lomé reçoit l'Afrique en octobre



PROTÉGEONS NOS | PROTECT OUR

OCEANS

LOMÉ, TOGO
15 OCT 2016

**"Rendons notre Ville
Propre et Accueillante"**



Ce message est offert par le Consulat de Slovaquie